

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 février 1966

### L'ÉDUCATION

La séance est ouverte à onze heures.

#### LE QUÉBEC—ENTENTES RELATIVES AUX SUBVENTIONS FÉDÉRALES

#### LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

##### OPPOSITION RELATIVE À DE NOUVELLES DÉ- LIMITATIONS DANS L'ÎLE DU PRINCE- ÉDOUARD

**M. l'Orateur:** J'ai le devoir de faire connaître à la Chambre qu'une opposition, signée par les députés de Queens, Prince, Queens, Esquimalt-Saanich, Bruce, Kings, York-Sunbury, Wetaskiwin, Rosetown-Biggar et Charlevoix, m'a été adressée conformément à l'article 20 de la loi sur la revision des limites électorales, chapitre 31 des Statuts du Canada, 1964-1965, à l'égard du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard en ce qui concerne les circonscriptions projetées pour cette province.

[Français]

Si la Chambre y consent, je propose que nous suivions la procédure déjà utilisée au cours de la présente session, afin que le texte de l'objection soit publié en appendice aux *Procès-verbaux*.

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

#### LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

##### DÉPÔT D'UN DÉCRET RELATIF À DES NOMINATIONS

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer un décret du conseil portant sur les nominations ainsi que sur le renouvellement de certaines autres pour combler les postes vacants au sein du Conseil économique du Canada.

#### LES ANCIENS COMBATTANTS

##### DÉPÔT D'UN RAPPORT RELATIF AUX ANCIENS COMBATTANTS DE HONG-KONG

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer le rapport sur une étude effectuée au sujet de l'incapacité physique et des problèmes des anciens combattants de Hong-kong.

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, à la suite de la correspondance déposée hier par le premier ministre et les ententes annoncées dans les lettres adressées aux premiers ministres provinciaux, le premier ministre a-t-il des précisions à fournir au sujet du montant de \$17,350,000 destiné à la province de Québec? Ce montant a-t-il été donné sans condition, ou est-il entendu qu'il sera affecté à des fins d'enseignement?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être lire la phrase en question qui figure dans la lettre du premier ministre du Canada au gouvernement du Québec ainsi que les modifications appropriées apportées aux lettres destinées aux autres provinces.

Quant au Québec, l'entente spéciale actuelle au sujet de la subvention annuelle de \$2 par habitant sera maintenue et, afin de donner suite à l'augmentation des subventions par habitant, un versement comptant portera l'aide fédérale totale à votre province...

Nous parlons d'enseignement.

...à un niveau proportionné d'après la population au montant versé aux autres provinces.

Puis la phrase suivante, qui porte aussi sur l'enseignement précise:

Le fait que l'organisation de l'enseignement et les institutions d'enseignement au Québec diffèrent considérablement de celles des autres provinces motive, à notre avis, le maintien d'une procédure particulière pour le Québec en ce qui concerne ces subventions.

Autrement dit, les subventions pour l'enseignement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je présume qu'on a signalé à l'attention du premier ministre la déclaration que le premier ministre du Québec a faite à l'Assemblée législative hier portant qu'il a remporté une victoire extraordinaire. D'après les extraits dont on a donné lecture et comme on nous l'a fait remarquer, je suppose qu'il n'y a pas le moindre changement.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, monsieur l'Orateur, il y a un changement. Je ne con-